

084/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 10 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Mr CLOAREC Eric, Maire, Mme DUGAY Christiane, 1^{ère} Adjointe, Mr LE SCANFF Eric, 2^{ème} Adjoint, Mr TROLES Edouard, 4^{ème} Adjoint, Mr TILLY Hervé, Mme LE GALL Annick, Mme FLOCH Sonia, Mme COLLEOU Chantal, Mr LE HERVE Florent, Mme MOY Cyrielle, Mr UGUEN Paul, Mr LE MEUR Rémy, Mme NORMAND Françoise, Mr LEFEVRE Marc, Mme LE ROY TASSEL Laurence

Absents :

Procurations :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2021

Date de Publication :

Secrétaire : Mme MOY Cyrielle

Objet : Initiation langue bretonne – école Ar Roudour : convention

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les élèves de l'école publique de Guerlesquin bénéficient d'heures d'initiation au breton, dispensées chaque semaine par une association habilitée. Pour la rentrée 2021, l'inspection académique propose un nombre d'heures hebdomadaires identique à l'an passé, à savoir 2 heures hebdomadaire, pour un coût total qui s'élève à 3600 €, dont 1800 € de participation du conseil départemental, 583.1 € du conseil régional, soit un reste à charge pour la commune de 1216.9 €.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation du conseil municipal de reconduire cette convention pour l'année 2021 et de l'autoriser à signer la convention correspondante à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'opération susvisée, autorise M Le Maire accepte la proposition et autorise le Maire à signer la convention correspondante, à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec